

## Les jeunes dermatologues inquiets mais force de propositions pour l'avenir de leur profession et de leur formation

Le 27 mai 2020, le bureau de l'association des jeunes dermatologues a été renouvelé avec à sa tête Alexandre Teboul, interne en 2ème semestre de Dermatologie à Paris. Il conduit désormais un [bureau de 15 personnes](#).

L'association des jeunes dermatologues est née en mai 2018 sur l'impulsion de 7 personnes et rassemble déjà la totalité des 408 internes de dermatologie de France et 244 membres issus du post internat. Elle a organisé son premier congrès national en octobre 2019 qui a rencontré un fort succès, organise de nombreuses soirées thématiques et participe activement aux questions de formation, de pratiques professionnelles, et de conditions de travail que peuvent rencontrer ses membres au sein de leur parcours de vie.

Un point majeur qui suscite l'inquiétude des jeunes dermatologues mais également de nos patients est **l'offre de soins nationale** proposée en dermatologie et le nombre de dermatologues formés par an. Début juillet 2020, comme chaque année sera proposé à l'arbitrage ministériel l'ouverture des postes d'internes par spécialité. En 2019 seulement 91 internes (- 4 par rapport à 2018) ont été nommés sur l'ensemble du territoire. En parallèle, il faut mettre en avant les prévisions inquiétantes de la DRESS<sup>1</sup> sur le nombre de dermatologues en exercice d'ici à 2040. Notre profession, du fait des départs à la retraite importants, des délais de consultation encore trop longs (61 jours en moyenne<sup>1</sup>), et du faible nombre d'internes formés, est aujourd'hui la plus en tension {devant l'ophtalmologie, la médecine générale et la gynécologie}. Nous avons dans de nombreuses régions les capacités de formation nécessaires, à l'hôpital ou en ville, pour former cette nouvelle génération. Il s'agit donc purement d'un choix politique et d'une stratégie de santé publique à reconsidérer.

**« Nous interpellons Monsieur le Ministre Olivier Véran sur ces inquiétudes et nous demandons à ce qu'un rapport de l'ONDPS et de la DGOS lui soit remis au plus vite sur cette question. »**

En outre la position incompréhensible sur la question **du remplacement** des internes de la part du Conseil National de l'Ordre des Médecins a retenu toute notre attention. Nos confrères seniors souhaiteraient que nous commencions à remplacer nos collègues libéraux plus tardivement, estimant de facto que nous ne sommes pas assez bien formés. Chaque année les jeunes



# Communiqué de Presse

Le 11/06/2020

dermatologues, dont les internes, remplacent de nombreux collègues en ville pour maintenir une offre de soins sur le territoire. Au vu de la situation démographique inquiétante touchant notre spécialité, nous considérons cette proposition comme déraisonnable.

Elle est d'autant plus incompréhensible que dans le cadre de la crise Covid-19, à laquelle les jeunes dermatologues ont pris une part importante à l'hôpital, ces mêmes licences de remplacement étaient délivrées plus rapidement, dérogatoires et sans pratiquement aucune contrainte.

**La formation** est l'un des sujets brûlants qui nous a occupé depuis 2 ans. Notamment le suivi de la réforme des études médicales des internes (R3C). Cette réforme fait encore récemment parler d'elle du fait des points de tension non résolus avec les instances ministérielles. Cette sortie précipitée sans écoute de la part des ministères sur nos revendications et remarques expliquent le fiasco récent de la mise en place de la phase III et du Big matching, sorte d'admission post bac pour internes. L'accès à des options ou FST diversifiées devant faire disparaître les DU ou DIU dont les prix d'inscriptions sont parfois abusifs pour un porte monnaie d'interne, n'a jamais eu lieu.

**Les conditions de travail** et la question des rémunérations ont été mises en lumière sur les professions de santé du fait de la crise COVID. Mais il s'agit bien d'un combat que mènent depuis plus de 10 ans les structures représentatives des jeunes médecins, jusqu'alors sans succès. L'interne ne devrait plus être payé au SMIC horaire pour 53 heures de travail en moyenne pour les dermatologues. De plus nous assistons à une défection des postes hospitaliers et des carrières universitaires qui mettent à mal l'avenir de notre spécialité. Même si les possibilités d'évolution salariale ne résument absolument pas ce manque d'attractivité, nous ne pouvons continuer à occulter ce point. Parler rémunération dérange le corps médical. Ce n'est pas dans son ADN. Il s'agit simplement de rendre un équilibre entre le niveau d'études effectué, la pénibilité du travail, les responsabilités associées et le niveau de rémunération.

***Nous renouvelons notre soutien indéfectible au bureau de l'ISNI qui porte au mieux la voix de nos adhérents sur ces questions. Leur parole devrait être écoutée par les instances, et non pas banalisée. Leur place au Segur de la santé est indispensable et nous attendons beaucoup des conclusions des groupes de travail et surtout des actes qui seront mis en place suite à cette concertation.***

Par ailleurs, les jeunes dermatologues, et notamment les internes, ont particulièrement souffert de l'amendement de juillet 2019 issu de la loi "masanté2022" visant à interdire le soutien financier de l'industrie pharmaceutique dans le cadre de la formation initiale. Même si nous saluons et encourageons toujours nos futurs collègues à être les plus indépendants possible vis-à-vis de





# Communiqué de Presse

Le 11/06/2020

l'industrie, il n'en reste pas moins que cette même industrie participe depuis plus de 30 ans au soutien financier de la formation des jeunes médecins. Nous parlons ici de millions d'euros qui n'ont absolument pas été compensés par l'État ou toute autre stratégie de financement. Sur l'année 2019, se sont de nombreuses formations, parfois même obligatoires dans le cursus, qui ont été purement annulées faute de financements. De même des années dédiées à la recherche, financées auparavant par le soutien industriel, sont désormais menacées. Nous déplorons c'est l'absence d'anticipation et de lucidité de nos parlementaires sur les conséquences de cette décision. Nos députés et notre gouvernement pensaient-ils que l'argent nécessaire à la formation des professionnels de santé tomberait du ciel ?

**« Il y a donc urgence à agir sur le financement des études de médecine. Il est nécessaire que l'État assume ses décisions politiques par la mise en place de mesures concrètes et rapides. »**

Enfin nous souhaitons beaucoup de réussite et d'épanouissement dans leur travail à l'ensemble des membres de ce futur bureau ainsi qu'à l'ensemble des 27 représentants en région. Nous continuerons de représenter au mieux et avec la plus grande bienveillance l'ensemble des jeunes dermatologues de France.

**Pierre Hamann**

Ex-Président FDVF 2018-2019

**Alexandre Teboul**

Président FDVF 2020-2021

Contact Presse : Pierre Hamann - Vice président général et porte-parole  
[vpg@fdvf.org](mailto:vpg@fdvf.org) - 06.61.66.61.98

1. <http://www.data.drees.sante.gouv.fr>



46 RUE DE RIVOLI 75004 PARIS - [communication@fdvf.org](mailto:communication@fdvf.org) - [communicationfdvf@gmail.com](mailto:communicationfdvf@gmail.com) - [www.fdvf.org](http://www.fdvf.org)  
Propriété de FDVF

11/06/2020